

Technicien.ne de l'intervention sociale et familiale

Formation initiale / continue / VAE – Eligible CPF (243499) | ASKORIA Lorient et Rennes.

Le métier

Missions

Le/la technicien(ne) d'intervention sociale et familiale intervient auprès des familles et des personnes rencontrant des difficultés passagères (décès d'un parent, hospitalisation, grossesse pathologique, naissance, longue maladie, handicap, difficultés sociales...)

Son objectif : préserver leur autonomie et les soutenir, en les aidant dans leur quotidien.

Compétences clés

Mettre en place une relation d'aide.

Ecouter, observer, comprendre.

S'adapter, anticiper.

Gérer ses émotions, prendre du recul.

Insertion professionnelle

En grande majorité, ces technicien.nes les travaillent pour des associations d'aide à domicile, mais aussi pour des structures d'accueil, pour personnes handicapées, résidences pour personnes âgées, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les centres maternels, les foyers de l'enfance.

Salaire

De 1600 à 2500€ brut mensuel, en moyenne.

La formation

1 diplôme d'Etat

DETISF – Diplôme d'Etat de niveau IV (= Bac) en 2 ans.

Une sélection d'entrée : épreuves écrite + orale

En alternance

950 heures d'enseignement en centre de formation.

1 155 heures de stages professionnalisants

Domaines de formation

- ▶ Conduite du projet d'aide à la personne.
- ▶ Communication professionnelle et travail en réseau.
- ▶ Réalisation des actes de la vie quotidienne.
- ▶ Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.
- ▶ Contribution au développement de la dynamique familiale.
- ▶ Accompagnement social vers l'insertion.

Le savez-vous ?

L'ensemble des diplômés TISF d'ASKORIA décroche un emploi à l'issue de la formation. Pour certains, l'embauche se fait même pendant la période de stage.

Chiffres clés



88% de réussite au diplôme en 2018, à ASKORIA, soit 30 diplômé.es.



93% des stagiaires trouvent un emploi en région Bretagne à l'issue de la formation.



72% des diplômés sont embauchés en CDI dans les associations d'aide à domicile.



Depuis 2010, ces professionnelles travaillent de plus en plus en établissements sociaux et médico-sociaux.

Source : Enquête d'insertion des diplômés 2015 Sanitaire et social - Synthèse régionale Gref Bretagne - Edition 2017